



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pollution électromagnétique

Question écrite n° 20046

Texte de la question

M. Jean-Michel Villaumé appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le risque d'exposition prolongée aux champs électromagnétiques des élèves dans le cadre du plan de numérisation des écoles. Il reconnaît l'importance de lutter contre la fracture numérique et l'apport que peut représenter l'outil informatique en termes de pédagogie. Néanmoins, il ne faudrait pas que le développement du numérique engendre un impact négatif sur la santé des élèves. En effet, depuis les années 1990, les systèmes de communication sans fil connaissent un essor important : téléphone portable, 3G, *wifi*, *wimax*, et depuis peu déploiement de la 4G. Ce développement suscite des interrogations au sein de la population, que ce soit de la part d'habitants, de différentes associations spécialisées qui se sont saisies de cette question ou encore de la communauté scientifique. Il existe aujourd'hui des doutes sur l'innocuité du *wifi* et de manière plus générale sur les effets sanitaires dus à une exposition aux champs électromagnétiques. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures qui accompagneront le plan de numérisation des écoles afin de limiter les effets indésirables, comme par exemple exiger l'installation des émetteurs *wifi* existants hors des salles fréquentées par les élèves ou recommander l'installation de réseaux internes filaires au lieu du *wifi*.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Villaumé](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20046

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2414

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)